



Le PRITH est cofinancé
par :



■ PRITH 2019-2021

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

■ Bilan d'activité 2019-2021

Assistance
technique:

- **1/ Présentation du PRITH**
- **2/ Les actions conduites au cours de la précédente génération**
- **3/ Les actions engagées en 2019 - 2021**
- **4/ Contacts clés**



1/ Présentation du PRITH

Présentation du PRITH

Le PRITH, c'est...

... le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires.

... une dimension régionale, globale et intégrée

... 4 axes à conjuguer: formation / emploi / maintien / mobilisation des employeurs

Réf.: Loi de juillet 2011, art. L.5211-5 du code du travail, Convention nationale multipartite 2017-2020



Un collectif de partenaires,

à la recherche de l'efficacité collective:

AGEFIPH, Agefma, ARS, CGSS, Cap emploi, CTM, DIECCTE, FIPHFP, MMPH, Pôle emploi, Préfecture, Rectorat, Représentants d'employeurs (Contact entreprise, MEDEF, CPME), territoires (agglos, PLIE, ML, CCAS...)...

Un appui à l'animation et la coordination :

- * Appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle,
- * Animation de projets,
- * Observation et analyse des besoins,
- * Communication

Une réflexion sur un PRITH nouvelle génération dans le cadre de la concertation en cours au niveau national sur l'offre de service

Un nouveau marché PRITH Martinique 2019-2021

Une note de la DGEFP relative au fonctionnement des PRITH :

- La convention nationale multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap constitue un texte pivot autour duquel s'agrègent les conventions spécifiques et les plans nationaux.
- Elle se structure autour de cinq objectifs stratégiques pluriannuels :
 - Faciliter la construction et la sécurisation des parcours d'accès à l'emploi et leur mise en œuvre,
 - Renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle,
 - Amplifier l'action coordonnée en faveur du maintien en emploi pour tous (salariés, non-salariés et employeurs),
 - Mobiliser les employeurs publics et privés,
 - Optimiser les échanges d'informations, installer l'interconnexion des systèmes d'information.

A cette convention est annexé un plan d'action qui permet de décliner concrètement chacun des articles de la convention, au niveau national comme au niveau territorial

- Le PRITH est le cadre de déclinaison territorial de la convention.
- Il comprend la totalité des actions mises en œuvre par l'Etat et ses partenaires qui contribuent à l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le PRITH prend une dimension globale et intégrée :
 1. Un seul diagnostic
 2. Des objectifs partagés
 3. Un seul plan d'action co-construit permettant de présenter l'engagement de tous les acteurs sur les territoires
 4. Une évaluation concertée

Il est décliné au niveau territorial.

Présentation du PRITH

Les instances

Le comité stratégique

Présidé par le préfet ou son représentant

Le comité opérationnel

Présidé par le représentant de l'Etat en région

Permettre l'expression des attentes et recommandations

Favoriser l'articulation des interventions entre les partenaires

Identifier les évolutions prioritaires à engager

Définir les groupes de travail et les modalités de déclinaison territoriale et suivre les réalisations

Présenter en CREFOP les orientations de la feuille de route et le bilan de l'année écoulée

Partager les éléments de diagnostics, les enjeux et le bilan

Définir les grandes orientations et partager la feuille de route annuelle

Etablir des propositions de priorités régionales d'intervention

Assurer le suivi de la feuille de route et des moyens mis en œuvre

Réguler et organiser la communication

Organiser l'évaluation de l'impact des actions

Organiser les déclinaisons territoriales et la médiation interinstitutionnelle

Présentation du PRITH

L'animation territoriale

**Les groupes d'actions
pilotés par des acteurs**

**La médiation
interinstitutionnelle
sous l'égide du
Comité
opérationnel**

**Innover et
expérimenter des
solutions
d'accompagnement des
personnes et
des
employeurs**

**Organiser le
déploiement
des chantiers
définis dans
le plan
d'action**

**Adapter les
modalités de
travail pour
atteindre les
objectifs
fixés**

**Engager les
actions
attendues**

**Déterminer
des
indicateurs
d'évaluation
fixés en
fonction des
spécificités
du projet
porté**

**Suivre les
actions
engagées et
faire le bilan
des actions
pour
alimenter les
instances
décisionnaires**

**Organisation
permettant
de traiter les
cas
d'urgence
et/ou
complexes
des
particuliers**

Présentation du PRITH

Leur mise en œuvre au niveau régional et sur les territoires doit tenir compte des spécificités locales et infra régionales.


Il intègre, à ce titre, les engagements des **différentes conventions bilatérales ou multilatérales existantes et à venir, notamment les conventions entre le service public de l'emploi et les MDPH, ainsi que les autres plans d'action , dont :**

- **Plan régional Santé au Travail**
- **Handi-Pacte**
- **Pactes régionaux (Plan d'investissements dans les compétences, conventions Régions-Agefiph...)**
- **Les Programmes Régionaux d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées**
- **Mobilisation pour l'emploi et la transition écologique, plan 100 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle (axe transversal handicap) ...**
- **Stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022**
- **Plan maladies neurodégénératives (enjeu 8 - mesure 52)**
- **Stratégie régionale inclusion**
- **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté...**
- **Stratégie nationale de santé**
- **Habitat inclusif**
- **Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisés (PIAL)**



2/ Les actions conduites au cours de la précédente génération

■ Genèse et mise en place du PRITH 2015-2018

- 
- **Juillet 2015** : lancement du PRITH suite au CREFOP et SPER de février et d'avril 2015
 - **Juillet-sept.2015** : Etat des lieux et consultations individuelles auprès des partenaires régionaux.
 - **Octobre 2015** : 3 ateliers préparatoires au plan d'action: ateliers formation, entreprises, réseau de professionnels
 - **19 novembre 2015** : séance plénière de présentation des engagements des partenaires du PRITH à l'occasion de la SEPH (semaine pour l'emploi des personnes handicapées – 16-22 nov.)

➔ **Depuis décembre 2015, mise en œuvre du plan d'actions retenu**

1/ Mise en place d'outils de pilotage et d'animation partenariale

■ Outils de pilotage et d'observation : le tableau de bord du PRITH :

- **Août 2015** : réalisation d'un diagnostic combinant les « informations et chiffres clefs » et les « enjeux et pistes d'action pour le PRITH » sur les quatre axes d'intervention du PRITH : accès à l'emploi, accès à la formation, maintien en emploi et mobilisation des employeurs.
- **Depuis 2016** :
 - actualisation annuelle sous la forme d'un tableau de bord du PRITH, qui vise à consolider l'ensemble des données disponibles sur **l'emploi et la formation des travailleurs handicapés** en Martinique.
 - constitué en partenariat avec les acteurs emploi/handicap auprès desquels la coordination du PRITH engage chaque année une « campagne » de collecte.
- **Depuis mai 2018** : a été engagée la troisième campagne de collecte (données 2017). Depuis sa mise en œuvre, le tableau de bord du PRITH Martinique s'est progressivement enrichi de l'apport de données nouvelles. D'autres sont encore manquantes ou parcellaires.

1/ Mise en place d'outils de pilotage et d'animation partenariale

- **1er trimestre 2016** : création du site Internet www.prithmartinique.org.
 - Sont régulièrement mises en ligne sur ce site :
 - les principales actualités des politiques publiques emploi/handicap,
 - les actualités des partenaires, aux niveaux national et local,
 - les actualités du PRITH Martinique : agenda des travaux, chiffres clés (données actualisées du tableau de bord)
 - Un espace réservé aux partenaires (pilotes) leur permet d'accéder aux supports et comptes rendus des réunions du Comité de pilotage et de celles du Comité des financeurs.
 - Rappel des codes d'accès : ***copil1***
- **2017** : l'information à destination des partenaires a été enrichie d'un **bulletin de veille bimestriel** qui reprend l'ensemble des actualités juridiques, gouvernementales et celle des partenaires ainsi que les événements de la période écoulée sur les sujets emploi/handicap.
- **2018** : le **site PRITH Martinique fait l'objet d'un développement avec la création** d'un espace dédié aux référents handicap. Cet espace de ressources et d'échanges vise à favoriser l'articulation inter-réseaux de référents handicap

1/ Mise en place d'outils de pilotage et d'animation partenariale

■ 2016 - 2017 :

- Elaboration d'une **banque de témoignages vidéo** sur des parcours d'intégration ou de maintien réussis pour améliorer l'accès à l'emploi et combattre les représentations des employeurs sur le handicap.
- Réalisation et diffusion (site PRITH, colloques, réseaux d'entreprises, EA, ...) de **6 films témoignages** : intégration dans l'emploi public et privé, accès à la formation, maintien dans l'emploi, handicap visible et invisible, création d'entreprise permettant de valoriser les expériences individuelles d'employeurs et de travailleurs handicapés.
- Ces vidéos sont accessibles sur le site du PRITH Martinique

2/ Déploiement du plan d'actions – AXE 1 – Accès à l'emploi

- **2016 : Action pour favoriser la diversification des métiers accessibles aux travailleurs handicapés**
 - Trois sessions de formation-action d'une demi-journée ont été organisées sur 3 secteurs : numérique, développement durable (gestion des déchets), banane, avec des intervenants professionnels pour chaque secteur/métier concerné.
- **2017 : lancement d'une action spécifique sur le public « jeunes »**
 - Mise en place d'un groupe de travail dédié avec pour objectifs de favoriser l'accès au premier emploi en renforçant la coordination entre Cap emploi – Agefiph et les Missions locales et mener des actions d'information/orientation amont auprès des jeunes scolarisés en lien avec le rectorat et l'ARS
- **2017- 2018 : Appui à la mise en place du dispositif emploi accompagné**
 - Lancement autour de l'ARS du dispositif en Martinique : AAP lancé le 18/09/2017, sélection de la candidature portée par l'ESAT les orchidées de l'AARPHA, pour le compte du collectif des directeurs d'ESAT en conventionnement avec l'URASS gestionnaire de Cap Emploi.
 - 111 bénéficiaires potentiels recensés, dont 69 sortants d'ESAT + 24 sortants UEROS/CPO + 15 sortants de cap emploi (psy) et 3 sortants de foyer
 - Convention de financement cosignée le 6 décembre 2017 et démarrage effectif au premier trimestre 2018.

2/ Déploiement du plan d'actions – AXE 2 – Accès à la formation

■ 2016 : réalisation d'un diagnostic sur l'accès des TH à la formation

- Objectif : contribuer à l'élaboration des priorités régionales de formation en direction des personnes en situation de handicap en permettant , en amont , de mieux tracer et dénombrer les TH en formation et mieux identifier leurs besoins et ceux des prescripteurs.
- Périmètre : formation professionnelle des jeunes et des DE incluant l'alternance (non inclus : formation des salariés et formation initiale hors apprentissage).
- Ce diagnostic a été réalisé en lien avec l'ensemble des organismes et institutions concernées : Opérateurs du SPE (Cap emploi, Pole emploi, Misions locales) ; CTM ; Agefma; Agefiph.

■ 2016 : Organisation, par l'Agefiph et l'Agefma, de sessions de formations pour les référents handicap des organismes de formation

- Mise en place de sessions de formation de 3 jours à destination de tout professionnel ayant la responsabilité de l'accueil, de l'accompagnement et le suivi de parcours au sein d'organismes de formation et d'insertion.
- Objectifs : 1/ Optimiser l'accès de personnes en situation de handicap à des formations en milieu ordinaire ; 2/ Organiser et suivre la mise en oeuvre de parcours de formation et 3/ Articuler l'action du référent handicap avec celle du réseau d'acteurs spécifiques au handicap et notamment celle des prescripteurs

2/ Déploiement du plan d'actions – AXE 2 – Accès à la formation

- **2017 : Mise en place d'un dispositif de Pré-Apprentissage pour les PH (projet porté par l'URASS avec le soutien de l'Agefiph et de la Dieccte)**
 - Identification des prescripteurs possibles
 - Rencontres/entretiens avec les candidats, les équipes pédagogiques portant sur les adaptations pédagogiques (mise en place du tiers temps, module de remédiation, sensibilisation sur le handicap, adaptation de support pédagogique)
 - Rencontres partenariales avec les CFA, les SESSAD, les ULIS, les missions locales, ...
 - Accompagnement à l'élaboration du projet professionnel pour certains et accompagnement social (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, levée de freins financiers et de logement)
- **2017 : signature le 26 juin 2017 de la Convention pluriannuelle cadre de partenariat pour le développement de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.**
 - Signataires : Agefiph, FIPHFP, Pôle emploi, URASS, Agefma, CTM, Préfecture / Dieccte.
- **2018 : Mise en place d'un espace ressources des référents handicap dédié à l'ensemble des référents handicaps : organismes de formation, prescripteurs, employeurs publics et privés...**

2/ Déploiement du plan d'actions – AXE 3 – Maintien dans l'emploi

- **2017 : Mise en place d'un groupe de travail « maintien en emploi »**
 - Travail collectif sur les données relatives au maintien dans l'emploi (choix des indicateurs et remontée des données)
 - Élaboration de 6 « fiches pédagogiques » acteurs et professionnels sur les thèmes suivants : rôle des différents médecins, visite de pré-reprise, temps partiel thérapeutique ...

- **2017-2018 : Elaboration d'un support de sensibilisation des médecins libéraux visant à mobiliser, sensibiliser et former le corps médical aux enjeux du maintien et diffusion en partenariat avec l'URML**
 - Réalisation d'une brochure de sensibilisation
 - Diffusion et promotion par l'URML de la brochure : cible 400 médecins
 - Organisation de sessions de sensibilisation avec l'URML : première session 26.04.2018 animée par le SIST972 et les acteurs du maintien (SAMETH, Agefiph, MDPH) : 10 médecins participants

2/ Déploiement du plan d'actions – AXE 4 – Mobilisation des employeurs

■ **2016 – 2017 : Action en direction des Entreprises Adaptées**

- Constitution d'un annuaire des EA et ESAT intégrant l'ensemble des éléments d'information sur les structures concernées : nombre de places ; domaine(s) d'activité ; organisation de l'accompagnement et de la formation.
- Réalisation d'une plaquette de présentation des EA du territoire
- Elaboration d'un support de présentation à destination de porteurs de projet : « Créer ou développer votre activité professionnelle à partir d'un « modèle économique solidaire » : l'entreprise adaptée.

■ **2016- 2018 : Mise en place de simulations d'entretiens entre personne en situation de handicap et employeur, dans le cadre de job dating (partenariat Contact entreprises et Cap emploi)**

- Mise en place de sessions de simulation d'entretiens (« entretiens blancs ») lors de jobdating en réunissant sur une matinée 6 à 8 employeurs
- Réalisations de 2 sessions par an lors des jobdating de mars (semaine handicap) et de novembre (SEPH)
- Réalisation d'entretiens « blancs » en amont des entretiens de recrutement : plus de 60 entretiens blancs réalisés par demi-journée

2/ Déploiement du plan d'actions – AXE 4 – Mobilisation des employeurs

- **Autres actions récurrentes dans le cadre de la Convention avec Contact-entreprises :**
 - Diffusion de CV hebdomadaire au réseau
 - Travail de relais d'information permanente de Contact
 - Promotion des dispositifs PRITH auprès du réseau d'adhérents (260 entreprises)
 - Diffusion de l'agenda du PRITH, des ressources

■ **Coordination des SEPH :**

- Chaque année, le PRITH a un **rôle d'animation et de coordination de la préparation de la SEEPH** : réunions préparatoires avec l'ensemble des partenaires à partir de juillet ; recensement des initiatives, élaboration du programme de la semaine, organisation de la communication et couverture presse en amont et pendant la SEPH : élaboration du dossier de presse, charte graphique et bannière unique SEPH, page dédiée sur le site du PRITH , diffusion d'un mailing dédié chaque jour avec rappel des événements et vidéo du jour..

■ **Gouvernance :**

- Depuis le Comité de pilotage de lancement du PRITH le 19 novembre 2015, 5 comités de pilotage ont été réunis, les 17 juin 2016, 15 décembre 2016, 21 juin 2017, 18 janvier 2018 et 29 juin 2018, soit en moyenne 2 comités de pilotage par an.
- Le Comité des financeurs réunissant pour le suivi des actions du plan la coordination du PRITH, l'Agefiph et la Dieccte s'est pour sa part réuni tous les deux mois environ.
- Le 21 juin 2017 a été signée la Charte partenariale du PRITH Martinique par l'Agefiph, le FIPHFP, la MMPH, le Pôle emploi, la CGSS, l'ARS, le Rectorat, la CTM, la Préfecture / Dieccte. Cette charte définit les modalités de collaboration entre les cosignataires, dans le cadre de leurs missions et compétences respectives, en valorisant leurs complémentarités.



3/ Les actions engagées en 2019-2021

Gouvernance

- Réunions du comité de pilotage :

28 juin 2019



18 juin 2020



22 janvier 2021



En cours de préparation : 8 octobre 2021

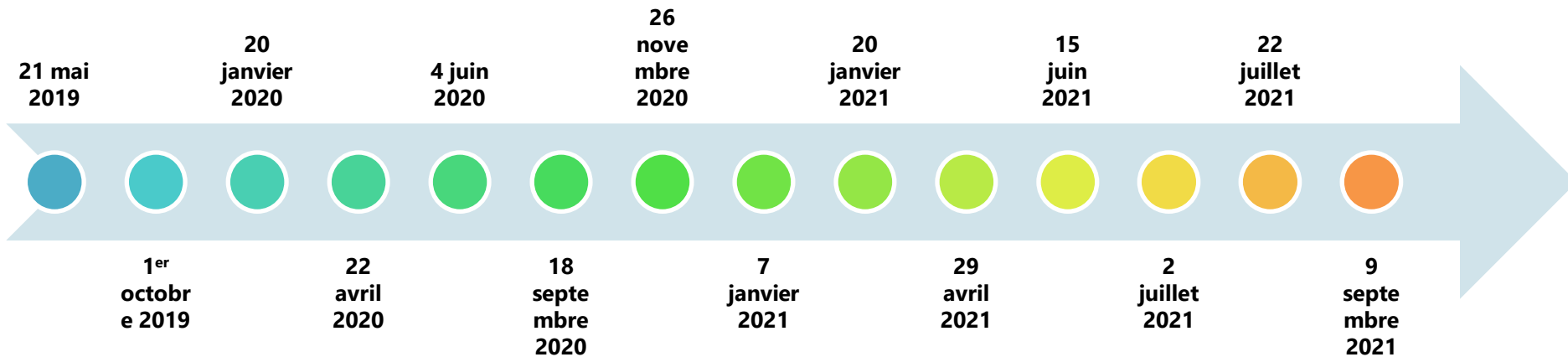


Actions engagées en 2019-2021

Gouvernance

■ Les comités de financeurs :

2 comités des financeurs organisés en 2019, 5 en 2020, 6 en 2021 :



A noter que les supports du comité de pilotage et les comptes rendus des comités des financeurs sont accessibles sur l'espace partenaire du site Internet

Code d'accès : *copil1*

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ **Emploi accompagné**

- Sollicitations de la part de la coordination locale afin de solliciter l'ARS pour organiser une réunion de suivi.
- Réunion du comité de pilotage en décembre 2019 avec l'ensemble des partenaires, et identification des indicateurs clés :
 - 41 personnes accompagnées, nombreuses insertions professionnelles (11 CDI et 5 CDD)
 - Une intégration partenariale de qualité (articulation avec la MMPH, collaboration sur les évaluations pour orientations...)
 - Un travail mené avec le FIPHFP pour tourner davantage le DEAC vers le secteur public
- En 2020 / 2021 :
 - Appui à l'ARPHAA dans le cadre de la valorisation et la communication autour des travaux du DEAC
 - Intégration de l'ARPHAA dans le Groupe de travail « Jeunes »
 - Elaboration d'une cartographie de l'offre de service en direction des jeunes PH (ARHPAA et CAP EMPLOI)
 - Renforcement des relations avec le Service public territorial de l'orientation
 - Participation à la rencontre ARS sur la question de l'emploi accompagné

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action public jeunes

- A destination du Rectorat :
 - Rencontre coordination PRITH/Rectorat en décembre 2018 avec les enseignants référents, le D2AH, les référents des CFA et le CSIAO : mise en œuvre d'une action destinée à favoriser les passerelles des jeunes scolaires vers l'apprentissage
 - Participation du PRITH à un Groupe de travail EN/ARS le 5 février ; objectif : harmonisation des pratiques et outils ; développement des passerelles entre l'EN et l'ARS
 - Groupe de travail EN/ARS pour le suivi des élèves en situation de handicap a été mis en place en février 2019
 - Planification en cours d'un échange avec l'Education Nationale afin d'organiser un premier échange entre la le PRITH et l'EN afin de réfléchir à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer les transitions entre la formation initiale et le 1er emploi, pouvant potentiellement déboucher sur la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du PRITH sur ce sujet.

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action public jeunes

■ 2020 : Fixation d'orientations de travail :

- 1. L'orientation tout au long de la vie - le Service public de l'Orientation
- 2. Le partage d'outils de compensation
- 3. Le déploiement de dispositifs d'accompagnement
- 4. L'insertion par la voie de l'apprentissage

■ 1. **Orientation TLV**

- Présentation du dispositif Service Public de l'Orientation

■ 2. **Partage d'outils de compensation (2 rencontres)**

- Présentation par CAP EMPLOI dispose de l'outil PTAH : « Progression, travail, Autoévaluation Handicap » qui permet de mesurer les compétences de l'individu ainsi que ses besoins en compensation en vue d'une orientation, d'une entrée en stage, d'une recherche d'emploi.

■ 3. **Dispositifs d'accompagnement**

- Présentation par le CAP EMPLOI du dispositif CAISPJ : avec ses orientations :
 - Travailler le projet professionnel
 - Travailler tout autre projet avec eux.

■ 4. **Apprentissage**

- La loi de 2018 modifie la gouvernance du dispositif d'apprentissage.L'Education nationale a ouvert un CFA.L'AGEFMA en partenariat avec l'Education nationale assure la saisie de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage afin que l'offre apparaisse sur PARCOURS SUP et AFFELNET
- Travail sur les Appels à projets nationaux « Prépa apprentissage »
- CAP EMPLOI peut apporter sa contribution sur la question de la compensation
- Présentation du dispositif mis en place par CAP EMPLOI : le D2AH : Dans le cadre du D2AH : l'idée est de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à l'apprentissage

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action public jeunes

■ 2021 : Réorientation de l'action sur trois orientations et organisation de deux séances de travail :

- **Le dispositif « prépa apprentissage »**
- Une banque de stage ainsi que l'information en amont des employeurs pour l'accueil prioritaire de jeunes en situation de handicap
- **La mise en place d'une Plateforme d'Accompagnement à l'Inclusion Professionnelle** en vue d'accompagner prioritairement, les jeunes handicapés dans leurs démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, en lien avec l'ensemble des partenaires.
- **Projet de rentrée 2021 : Organisation d'un forum sur l'accompagnement des jeunes en septembre/Octobre en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs du groupe « jeunes »**

-=*-

- **Organisation d'un webinaire Le lundi 26 avril 2021** : Organisation d'un webinaire intitulé « Accompagnement vers l'emploi des jeunes en situation de handicap » présentant :
 - l'offre de service de l'ARPHAA en matière de préparation vers l'emploi
 - L'offre de service du CAP EMPLOI en matière d'accompagnement vers l'emploi des jeunes

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action Demandeurs d'emploi

Dans le cadre du rapprochement POLE-EMPLOI et CAP EMPLOI, l'objectif recherché par POLE EMPLOI est une meilleure articulation des offres de services de Pôle emploi et du Cap emploi sur le champ du handicap ainsi qu'une coordination renforcée entre les deux opérateurs, au bénéfice des usagers du service public de l'emploi, tout en conservant l'identité et la gouvernance propre à chaque réseau.

En prévision de la prochaine convention cadre PRITH : Proposition de sujets partagés (**orientations**) et mis en œuvre sous forme d'une « offre de service handicap » :

1. **Emploi** : Des prospections ciblées des agents du Pôle-emploi pour le compte des deux structures pour une meilleure insertion des publics en situation de handicap.
 2. **Maintien/Séniors** : Les prospections permettraient de sensibiliser en parallèle les employeurs à la question du maintien dans l'emploi.
 3. **Communication** : Avant la mise en place de ces prospections, il est souhaité une information en direction des agents du Pôle-emploi sur :
 - L'offre de service de l'AGEFIPH
 - La question du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (**guide du maintien**)
- **Organisation le 6 mai 2021 : Webinaire de «Présentation de l'offre de service AGEFIPH - CAP EMPLOI - RHF à l'attention de Mmes SOLBIAC (PE) et PAUL-PARVENU (DEETS)**

■ Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action public intérimaire

- L'action s'inscrit dans le partenariat DEETS/AGEFIPH/PRISM'EMPLOI/AKTO- FAFTT

- Il s'agit de décliner au niveau local la convention-cadre nationale qui concrétise la volonté du Gouvernement de mobiliser l'ensemble de ces signataires et leurs représentations territoriales pour agir en faveur d'une société plus inclusive en permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi. A ce titre, le travail intérimaire offre une double opportunité:
 - Pour le travailleur handicapé, une mission de travail temporaire apporte une expérience concrète de son emploi au sein d'une entreprise.
 - Pour l'entreprise utilisatrice une mission d'intérim permet d'évaluer l'adaptation d'un poste de travail et d'apprécier l'apport individuel et collectif de l'intégration d'une personne handicapée en son sein.
- Déjà active en faveur des travailleurs en situation de handicap à travers des dispositifs d'accompagnement et des actions de formation, notamment le Parcours TH élaboré par le FAF.TT et mobilisant les aides du FASTT, la branche du travail temporaire est déterminée à amplifier ses actions en Martinique, il s'agit pour le PRITH de contribuer au choix des orientations à retenir.

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action public jeunes (suite)

■ Echange avec la MILCEM :

- La coordination du PRITH a engagé fin 2019 un travail d'information sur le handicap et les missions des acteurs de l'insertion professionnelle pour les TH avec la Milcem (mission locale du centre). Un rendez-vous de travail organisé par la coordination du PRITH doit avoir lieu en janvier 2020 entre la Milcem et l'Agefiph.

■ Action public jeunes (suite)

■ Echange avec la MILNORD 2020 :

Pas d'actions portées par les missions locales faute de financement dédié et des trop nombreuses contraintes posées par les financeurs potentiels.

Ok pour un positionnement sur des actions d'accompagnement des JH dans le cadre du Pacte

Sensibilisations au handicap, connaissance des aides du FIPHFP et de l'Agefiph à organiser à partir de 2021

Axe 1 : Accès à l'emploi

■ Action en direction de l'IAE

- Rencontre de la coordination du PRITH avec la chargée de mission de l'URSIAE en octobre 2018 : proposition de formaliser un dispositif de communication en direction des entreprises de l'IAE (actions d'information lors des événements organisés par l'URSIAE, doc; de sensibilisation...)
- Echanges à planifier entre Dieccte/Agéfiph/ coordination PRITH et l'URSIAE réseau

■ En 2020 / 2021 :

- **Juin 2020 : Un échange de pratiques** organisé par CAP EMPLOI sur le PIC EA et les EA à destination de la mission IAE de la DIECCTE – Echange sur les possibilités de partenariat entre les EA et les SIAE
- **Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des SIAE** pour connaître leurs besoins en matière d'accompagnement à l'insertion de publics en situation de handicap :
 - 2 entretiens suite à retour sur questionnaire
 - Organisation de deux webinaires (en cours) en partenariat avec l'AGEFIPH et le CAP EMPLOI en direction des SIAE

Action en direction des EA

- **14 janvier 2021:** Organisation par la DIECCTE en partenariat avec l'AGEFIPH d'un webinaire à l'attention des EA (4 EA)

Axe 2 : Formation

- **Ouverture de l'espace ressources référents handicap sur le site PRITH**
 - L'espace ressources référents handicap propose aux référents handicaps de l'ensemble des réseaux :
 - Des outils et ressources en ligne pour faciliter la communication au sein du réseau :
 - Répertoire des référents handicap
 - Un socle documentaire Guides des aides mobilisables (Agefiph, FIPHFP)
 - Agenda des formations et rencontres
 - Rappel du code d'accès : 972erh
 - **2021 :**
 - Promotion de l'offre de formation des référents handicap auprès des entreprises et Organismes de formation
 - Participation au groupe de travail « Référent handicap » sur la mission du référent en entreprise
- **Mise en œuvre de la RHF**
 - Appui à l'Agefma pour relayer auprès des acteurs l'information sur la mise en place de la RHF Martinique
- **Mise en place d'une nouvelle session de formation de Référents PH du 4 au 6 décembre (3 jours) – financement Agefiph ; organisation Agefma ; formation B2C**

Axe 2 : Formation

■ Mise en œuvre du Pacte sur le volet TH

- Ont été inscrits au Pacte, le financement du D2AH et d'un appel à projets visant à développer des expérimentations au titre de l'axe 3 « innovation ».
- Par ailleurs la CTM a lancé dans le cadre du pacte une formation à la langue des signes.
- Un groupe de travail restreint composé de l'Etat, de la CTM de l'Agefma et animé par la Dieccte a été mis en place en 2019 pour assurer la coordination du Pacte. Il avait été convenu que le PRITH, représenté par la coordination serait intégré à ce groupe de travail.

■ Convention multipartite

- Une réunion de bilan de la convention avec l'ensemble des signataires en vue de son renouvellement pour la période 2020/2022 devait avoir lieu fin octobre 2019. Cette réunion n'a pas pu se tenir pour des raisons d'agenda.
- Elle devra être organisée au plus tôt par la coordination du PRITH, en lien avec les pilotes.

Axe 2 : Formation

■ Convention multipartite

- Une réunion de bilan de la convention avec l'ensemble des signataires en vue de son renouvellement pour la période 2020/2022 devait avoir lieu fin octobre 2019. Cette réunion n'a pas pu se tenir pour des raisons d'agenda.
- Elle devra être organisée au plus tôt par la coordination du PRITH, en lien avec les pilotes.
- **Convention partenariale - les principaux éléments issus des bilans réalisés par les parties prenantes :**

AGEFIPH

- Financement de la mise en œuvre avec la Dieccte de la **Ressource handicap formation**
- **Financement de vidéos témoignages** portant sur des situations d'apprentissage et de formation

FIPHP

AGEFMA

- Plateforme www.seformerenmartinique.com
- **Mission RHF**
- formations des «**Référents handicap** » en partenariat avec l'AGEFIPH

URASS CAP EMPLOI

- **Identification et validation des besoins en formation** des PH
- **Actions de sensibilisation au handicap** dans les organismes de formation
- **Apprentissage :** Mobilisation des DEBOE âgés de 35 à + de 50 ans.

Axe 2 : Formation

- En 2020 / 2021 :
 - Réalisation du bilan de la convention multipartite – Présentation en COPIL
 - Préparation du nouveau projet de convention cadre :
 - Recherche d'information sur les partenariats nationaux de l'AGEFIPH et de l'Etat (DEETS) afin de les décliner au niveau régional dans le projet de convention cadre
 - Rencontre des partenaires concernés afin de définir les actions potentielles
 - Rédaction du projet de convention
 - Soumission à l'Etat et à l'AGEFIPH
 - Complétude et correction du projet de convention
 - Transmission de la liste des syndicats professionnels potentiellement partenaires

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

■ Réunions du groupe de travail PRITH – PRST

- Conformément aux objectifs fixés par le Comité des financeurs, le groupe de travail conjoint PRITH PRST a été mise en place. La décision a été prise de réaliser un guide unique des acteurs du maintien sur le territoire et des dispositifs mobilisables – **rencontres les :**

- 23 septembre 2019
- 16 juin 2020
- 12 octobre 2020
- 17 novembre 2020

■ Groupe de travail GT 2 : « accompagner la reprise d'activité » :

- 21 juillet 2020 : Accompagner la reprise d'activités dans le cadre du déconfinement
- 2 mars 2021 (webinaire) :
 1. L'appel à projets « FACT/ANACT Prévention de la désinsertion professionnelle des seniors ».
 2. L'appel à projets national AGEFIPH «HANDINNOV» «

■ Groupe de travail GT1 : « la prévention des inaptitudes » :

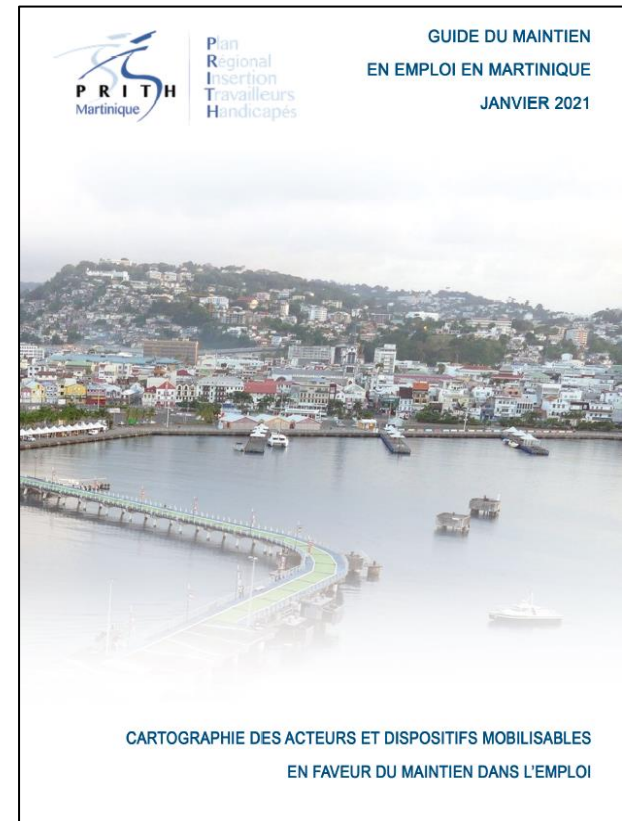
- 6 Octobre 2020 : GT1 : La prévention des inaptitudes

■ Groupe de travail MIT Dieccte et Cap Emploi :

- 17 novembre 2020 : GT1 : Séance de travail MIT- Cap Emploi : Ruptures conventionnelles 6 signalements - remontées d'éléments chiffrés
- 26 novembre 2020 : Préparation d'une réunion avec l'inspection du travail
- 18 décembre 2020 : Préparation rencontres de décembre avec les services de santé au travail

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

- **Elaboration d'un guide du maintien en emploi intitulé : « Cartographie des acteurs et dispositifs mobilisables en faveur du maintien dans l'emploi »**
 - **L'objectif : présenter les dispositifs, outils et acteurs mobilisables en faveur du maintien dans l'emploi**
 - Pour chaque fiche :
 - Descriptif du dispositif ou de l'outil
 - Présentation du public éligible
 - Présentation des modalités de mobilisation
 - Les principaux textes réglementaires
 - **Le sommaire :**
 - Edito et introduction (présentation des acteurs clés mobilisables sur le territoire)
 - Partie 1 : réaliser un état des lieux de la situation de la personne
 - Partie 2 : mettre en place les outils de compensation adéquats
 - Partie 3 : les outils de la formation et de la reconversion professionnelle
 - Partie 4 : Fonction Publique : dispositifs, procédures et outils spécifiques
 - Annexes



Axe 3 : Maintien dans l'emploi

■ Des initiatives tentées / projets

- Organisation d'un « séminaire maintien » en novembre / décembre auprès des professionnels du maintien et notamment de santé
- Finalisation du guide du maintien et en assurer une promotion large
- Sollicitation de l'URML pour planifier une réunion d'information et de sensibilisation destination de médecins libéraux
- Co-rédaction d'une newsletter à destination des professionnels médicaux concernant le sujet du maintien (et s'appuyer sur l'ARS et/ou la CGSS pour sa diffusion)
- Organisation d'une action de sensibilisation auprès des inspecteurs du travail

Axe 4 : Mobilisation des employeurs

■ **L'espace employeurs du PRITH :**

- Il a été entièrement revu à la faveur de la mise en application de la réforme de l'OETH ; le nouvel espace est en ligne depuis le 20 décembre 2019.

■ **Tableaux de bord :**

- Le tableau de bord 2019 finalisé en juillet 2019
- Tableau de bord 2020 finalisé en juin 2020 et diffusé lors du COPIL de juin 2020
- Tableau de bord 2021 : en cours (juillet 2021)

■ **Organisation de la SEEPH 2019 :**

- Le Prith a apporté en 2019 son appui à la CTM pour l'organisation d'événements :
 - Signature convention CFA CMA / AGEFIPH / FIPHFP / URASS Le 26/03/2019
 - Définition du programme SEEPH (Vis mon handicap, emploi direct, emploi indirect, portes ouvertes, conférences, témoignages, job dating...)

Axe 4 : Mobilisation des employeurs

■ Organisation de la SEEPH 2020 :

- Le Prith a animé plusieurs réunions de coordination pour préparer et organiser la communication autour de la SEEPH 2020 :
 - 26 juillet 2020
 - 16 septembre 2020
 - 23 octobre 2020
 - 6 novembre 2020

■ Appui au MEDEF pour l'organisation :

- **En 2020** : D'une émission TV « Eco métiers » sur la question du handicap diffusée à l'occasion de la SEPH
- **En 2021** : d'un webinaire intitulé « Handicap et travail , et si on en parlait ? » . Initialement prévu au niveau local, il a été organisé en interdom, le 20 mai 2021

Axe 4 : Mobilisation des employeurs



Zoom : le DuoDay

- **10 duos formés dans le cadre du DuoDay**, le 19 novembre 2020
- **Les acteurs mobilisés :**
 - SIMAR - Société Immobilière de la Martinique (3 duos)
 - CGSS Martinique (3 duos)
 - CNFPT Fort-de-France
 - Agefiph Fort-de-France
 - Adecco Martinique
 - Préfecture de la Martinique



Zoom : l'espace employeurs (1/2)



Quelles informations trouver au sein de la rubrique Espace Employeurs ?

Présentation générale de votre espace :

Votre **espace « Employeurs »** fait peau neuve !

Vous trouverez ici toutes les informations utiles pour les entreprises, quelle que ce soit leur taille. **Des informations ciblées sont ainsi mises à votre disposition** concernant le cadre réglementaire (loi de 2005, obligation d'emploi, aménagement raisonnable...), les outils mobilisables en faveur de l'accueil, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, un annuaire des acteurs locaux, etc.

Afin de **faciliter vos recherches** et d'accéder à des informations qui vous concernent directement, l'espace est organisé en deux entées distinctes :



Vous trouverez également de nombreux liens vers des guides, sites institutionnels et/ou de partenaires, outils. L'espace « Employeurs » constitue donc un centre de ressources régulièrement actualisé et alimenté !

Un espace organisé autour de la taille de l'employeur

Des zooms autour des grandes actualités

Zoom sur... l'obligation d'emploi !



La **loi du 5 septembre 2018** « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » **réforme l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)**. Cette réforme doit améliorer l'emploi dans les entreprises, qui reste très en deçà des obligations réglementaires.

Cette réforme vise à la fois à **simplifier les démarches** des employeurs mais aussi à assurer aux citoyens en situation de handicap de **trouver un emploi** en fonction de leur projet personnel.

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre délégation :

AGEFIPH - Délégation régionale Antilles-Guyane-Saint-Pierre-et-Miquelon

2, Avenue des Arawaks Immeuble Eole 97200 Fort-De-France

Mail : antilles-guyane@agefiph.asso.fr

Téléphone : 0596 71 24 66

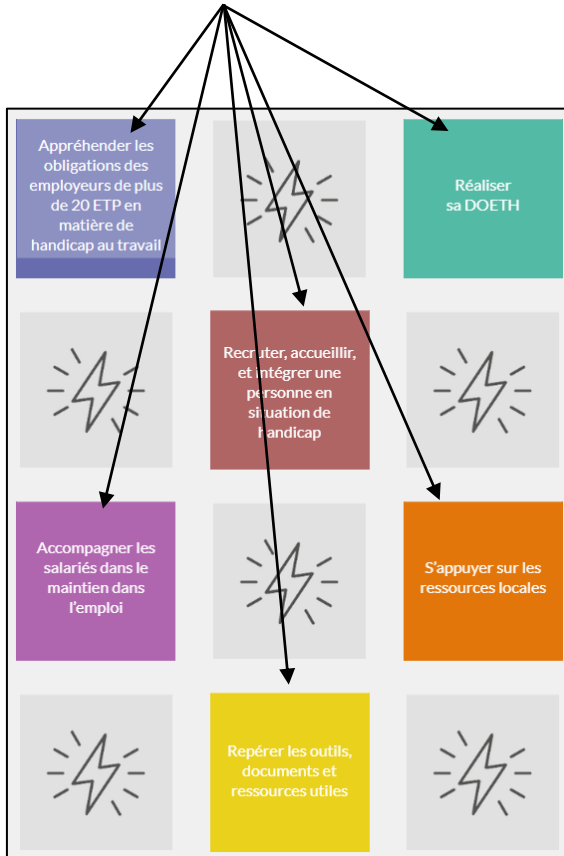
Pour accéder au document, cliquez sur l'image

Source de l'infographie : https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_reforme_de_l_obligation_d_emploi_des_travailleurs_handicapes.pdf

Zoom : l'espace employeurs (2/2)



Une architecture thématique



Une multitude de mécanismes de compensation :
De nombreux outils sont susceptibles d'être mobilisés à toutes les étapes du maintien dans l'emploi. Pour savoir quels outils mobiliser, vous devez vous rapprocher du Cap Emploi ou de votre Délégation Agefiph.

Votre Cap Emploi :

Cap Emploi Martinique
Adresse : 1 rue Georges Eucharis, Lotissement Dillon Stade, 97200 Fort-de-France
Mail : informations@capemploi972.com
Téléphone : 05 96 50 43 01

Votre délégation régionale de l'Agefiph :

Délégation régionale Antilles-Guyane-Saint-Pierre-et-Miquelon
Téléphone : 0596 71 24 66
Mail : antilles-guyane@agefiph.asso.fr
Adresse : 2, Avenue des Arawaks, Immeuble Eole 1, 97 200 Fort-De-France



L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph est [téléchargeable ici](#).



REPERER LES OUTILS, DOCUMENTS ET RESSOURCES UTILES

De nombreux documents sont disponibles pour vous aider à connaître la réglementation en vigueur, à structurer votre politique en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou encore repérer les dispositifs, outils et partenaires mobilisables.

- Les informations de l'Agefiph :
 - Site [internet](#) et notamment son [centre de ressources](#)
 - La [chaîne YouTube](#)
 - [LinkedIn](#)
 - [Twitter](#)
 - [Facebook Antilles-Guyane](#)
- Les [fiches pratiques de l'OETH](#)
- Le [livret consacré à la désinsertion professionnelle](#) de l'Assurance Maladie (Pays de la Loire)
- Lien pour télécharger le [Cerfa n° 15692*01](#) permettant de réaliser une demande auprès de la MDPH
- Rapport de IGAS consacré à [La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés](#)

De nombreux liens vers des outils/guides existants

De manière transversale

- **Site internet** régulièrement actualisé
- Une **actualité juridique et réglementaire** suivie et formalisée au sein d'un **bulletin de veille**, sur une échéance trimestrielle
- **Actualisation biennale du tableau de bord des indicateurs clés** (dernières actualisations lancées en juillet 2019 et en février – juin 2020, en cours pour l'année 2021)
- **Mise à jour de l'annuaire des acteurs locaux**

The screenshot displays the PRITH Martinique website. At the top, the logo for PRITH Martinique and the text 'Plan Régional Insertion Travailleurs Handicapés' are visible. Below the logo is a navigation menu with items: ACCUEIL, EMPLOYEURS, PARTENAIRES, TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, RÉFÉRENTS HANDICAP, PILOTES. The main content area features an 'Agenda' section with a calendar icon. It lists two events: '21 et 23 janvier : sessions d'information DOETH 2019' and '17 et 18 mars : Université du réseau des référents handicap (événement national auquel les employeurs peuvent participer)'. A large featured banner for 'RETOUR SUR LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 11 FÉVRIER 2020' shows a crowd of people. Below the banner are two buttons: '-> Vous êtes employeurs ?' and '-> Vous êtes partenaires du handicap ?'. At the bottom, there are several informational links with icons: 'Tout ce qu'il faut savoir sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés', 'Chiffres clés du handicap en Martinique', 'Quels services, quelles aides pour accompagner les employeurs?', 'Suivez les actions du PRITH', 'Témoignages', and 'Parler du Handicap durant la semaine pour l'emploi des personnes handicapées'.

Actions engagées en 2019-2021

Les newsletters :

■ 3 newsletters publiées, une 4^{ème} en cours d'élaboration :

- Juin 2020
- Décembre 2020
- Avril 2021





4/ Contacts clés

■ Assistance technique PRITH !:

Myriam Saingré
Pierre Jolidon
Lailheina Matillon



Mail commun :
prith.martinique@amnyos.com



Pour accéder aux productions, partager ses expériences, participer aux travaux, contribuer à l'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés...

www.prithmartinique.org

■ Avec le soutien financier de la Dieccte et de l'Agefiph:

